

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2011-16 du 22 décembre 2011 de renouvellement dans les fonctions de directeur d'établissement de transfusion sanguine à l'Établissement français du sang

NOR : ETSK1130973S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-6, L. 1223-4, R. 1222-8, D. 1223-21 ;
Vu le décret du 24 avril 2006 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la délibération n° 2011-20 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 21 décembre 2011,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Jacques HUART est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'Établissement français du sang Nord de France à compter du 1^{er} avril 2012. Pour l'exercice de sa mission, en application de l'article L. 1223-4 du code de la santé publique, M. Jean-Jacques HUART bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de son établissement dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 22 décembre 2011.

Le président
de l'Établissement français du sang,
PR G. TOBELEM